



Jean-Pierre GRAND
Député de l'Hérault
Maire de Castelnau-le-Lez

Le 28 novembre 2006

SM/PF : 06 / 1130
PJ : 1

Monsieur le Président,

Suite à votre correspondance, il m'est agréable de vous adresser copie de la question écrite que j'ai déposée auprès de Monsieur le Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille concernant les préoccupations de votre profession.

Je ne manquerai pas, bien entendu, de vous tenir informé de la réponse qui me parviendra.

Dans cette attente,

Trouvez ici, Monsieur le Président, toute l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(voir 1.4)

Monsieur Claude TENNEGUIN
Président
Fédération Générale des Clercs et
Employés de Notaires
31 Rue du Rocher
75008 PARIS

Jean-Pierre GRAND
Député de l'Hérault
Maire de Castelnau-le-Lez

SM/QE

Le 17 novembre 2006

QUESTION ECRITE

M. Jean-Pierre GRAND attire l'attention de M. le ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les attentes de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) en matière de révision des mécanismes actuels de compensation entre les différents régimes de retraites. Depuis 1974, en tant que régime spécial de retraite et de prévoyance de base obligatoire pour les salariés du notariat, la CRPCEN participe à la solidarité nationale grâce à des transferts financiers entre les différents régimes pour remédier aux inégalités provenant des déséquilibres démographiques et aux disparités de capacités contributives entre les différents régimes. Elle estime toutefois que l'augmentation globale des transferts sociaux est préjudiciable pour son avenir car il dégrade son équilibre financier risquant à terme de remettre en cause sa pérennité. À titre d'exemple, les versements demandés à ce titre à la CRPCEN pour 2006 représenteraient environ 10 % des cotisations. Il le remercie des éléments d'information qu'il pourra lui indiquer.


